

L'IMMENSE FERME



L'immense ferme

Un projet participatif innovant de réinsertion psycho-sociale
à destination des immenses* et en vue de leur remise en logement pérenne,
grâce à
un hébergement digne
et
un contact avec la nature (maraîchage et zoothérapie)

lancé par
Yves Vosté
et
basé sur son vécu de 12 années sans chez-soi

Un projet en recherche
d'un terrain et d'espaces d'habitation...
et de collaborations, partenariats, sponsorings et subsides
et
soutenu à l'heure actuelle
par le [Syndicat des immenses](#)** et [Les Gastrosophes](#)***
et, à titre personnel,
par [Delphine Chabbert](#) (parlementaire bruxelloise),
Chantal Hoornaert (membre du Conseil de l'Action Sociale du CPAS de la Ville de Bruxelles)
et
Martin Burgat (diplômé de Sciences Politiques)

L'immense ferme a intégré en octobre 2021 le programme [Seeds](#)
de [Coopcify](#), centre d'entrepreneuriat social et coopératif bruxellois

Contact : immenseferme.info@gmail.com

* « immense » est l'acronyme de *Individu dans une Merde Matérielle Énorme mais Non Sans Exigences*. C'est la nouvelle dénomination, ni stigmatisante ni réductrice, des personnes autrefois appelées « SDF », « sans-abri », « précaires » ou « habitants de la rue ».

** Personne mandatée : Laurent d'Ursel – syndicatdesimmenses@gmail.com. Le Syndicat des immenses est autonome mais massivement soutenu par [DoucheFLUX](#).

*** Personne mandatée : Perrine Benhaim – Perrine.Benhaim@gmail.com

L'immense ferme est un projet que je mûris depuis longtemps. S'y retrouve tout ce dont j'ai cruellement manqué lors de ma vie dans la rue. C'est pour cela que je suis sûr que le projet répondra aux attentes et besoins d'un grand nombre de personnes sans chez-soi.

L'immense ferme est, en fait, une sorte de « [woofing](#) », à vocation sociale.

Yves Vosté

Les 5 valeurs de *L'immense ferme* sont la coopération, le respect, la foi en l'autre, l'audace et le plaisir.

1. L'originalité du projet

Techniquement parlant, *L'immense ferme* s'apparente à ce qu'on appelle en Région de Bruxelles-Capitale une « maison d'accueil », mais de grande qualité (chambres et sanitaires individuels) et dont le caractère pionnier est qu'elle est basée non uniquement sur des besoins (sortir de la rue et accéder à un suivi psycho-social et administratif) mais sur le désir, l'envie, le rêve (en l'occurrence, le contact avec la nature).

2. Le projet a minima

Le projet ici décrit est d'abord un rêve très ambitieux, soutenu par une vision et des valeurs, et basé sur l'expérience, mais, bien entendu, ce rêve ne pourra se réaliser d'emblée dans son intégralité.

Le cœur du projet, auquel on ne peut toucher sans le dénaturer, est un bâtiment comprenant 1) des pièces permettant aux occupants d'y vivre dignement (chambre et sanitaires individuels), 2) un bureau, 3) une cuisine, 4) un espace de réunion et 5) un terrain annexe au – ou très proche du – bâtiment et de minimum 200 m² pour le maraîchage. Une superficie plus importante est nécessaire pour la zoothérapie.

Le maraîchage est l'activité lucrative d'un-e maraîcher-ère professionnel-le, qui initie, forme et facilite les résidents dans leur participation, qu'il s'agisse de la production, de la vente et/ou de la distribution.

Les résidents ne sont pas rémunérés individuellement pour leur participation mais ils ont connaissance du contrat liant le-a maraîcher-ère et *L'immense ferme*, lequel spécifie les conditions à réunir pour qu'une partie des gains générés reviennent à *L'immense ferme*. Dans cette éventualité, ce sont les résidents qui décident de l'affectation de cet argent.

3. Le public cible

Le public visé par le projet de *L'immense ferme* est constitué des personnes dépourvues d'un chez-soi, quelle qu'en soit la raison, et désireuses de se reconstruire dans un cadre de vie valorisant et respectueux, et, chacun à son rythme, de renouer avec soi-même, de retrouver l'estime de soi et travailler à sa réinsertion en vue de l'accès à un logement pérenne.

L'immense ferme inclut une dimension communautaire à laquelle il faut adhérer, mais le respect des problématiques et du parcours de chacun est au cœur du projet et ne peut jamais être sacrifié pendant le séjour du résident.

Les personnes à mobilité réduite ne sont pas exclues, ni celles sortant de prison. En revanche, les personnes dépendantes (alcool, drogues, médicaments) ne sont pas admises.

Résider à *L'immense ferme* n'empêche bien sûr pas du tout de suivre d'éventuels stages ou formations en extérieur.

Au fronton de *L'immense ferme* sera écrit :

***Viens, entre chez toi, et, quand tu partiras pour poursuivre ta route,
tu auras tout en main pour mener une vie décente,
en accord avec tes convictions.***

4. Description de *L'immense ferme*

L'immense ferme est un endroit paisible, avec transport en commun à proximité, qui comprendrait un ou plusieurs bâtiments, ou simplement un ensemble d'espaces d'habitation et de rencontre légers, et, au minimum :

- un espace réservé aux logements, au moins 10 chambres individuelles avec sanitaires privatifs ; 10 est sans doute, au départ du projet, le nombre minimum de logements qui doivent être disponibles dans la ferme, afin d'initier une dynamique communautaire et d'éprouver le fonctionnement des dispositifs mis en place petit à petit. Une fois la vie communautaire et le fonctionnement bien rodés, le nombre de personnes hébergées pourra bien sûr augmenter.
- une grande cuisine ;
- une grande salle, où les résidents mangent et peuvent se réunir pour, entre autres, suivre des formations, pouvant faire office d'espace récréatif (tables, chaises, bibliothèque, fauteuils, ordinateurs, jeux) ;
- un ou des bureaux pour les entretiens individuels et le secrétariat ;
- un terrain attenant ou non loin des logements, pour mener des activités agricoles.

L'immense ferme de rêve comprendrait en outre :

- un espace dédié à la télévision ;
- un espace pour l'infirmerie, avec armoires métalliques fermées à clé ;
- un terrain réservé aux animaux (lapins, cochons, poules, moutons, chevaux...) ;
- un espace réservé à l'entreposage 1) des effets personnels des résidents qui encombreraient leur logement et 2) des effets personnels des résidents temporairement expulsés ;
- un espace réservé aux interventions du vétérinaire ;
- un espace réservé au stockage du matériel et des outils nécessaires pour les travaux et le bon fonctionnement de la ferme.

5. Fonctionnement de *L'immense ferme*

5.1. Hébergement

À son arrivée à la ferme, la personne devra signer pour accord un règlement d'ordre intérieur, détaillant les droits et obligations de chacun et le détail des sanctions éventuelles. Au début, la personne va surtout se poser, prendre ses marques et faire connaissance avec le staff et les autres résidents.

La durée de la résidence est fixée à 4 mois, renouvelable un nombre indéterminé de fois. Idéalement, le départ du résident a lieu lorsque, de commun accord, *L'immense ferme* a apporté tout ce qu'elle pouvait au résident dans son trajet de vie.

La participation financière mensuelle des résidents est délibérément minimale, sur le modèle appliqué par DoucheFLUX pour l'hébergement de transit qu'il gère : 75 € si l'on dispose d'un revenu et 1 € dans le cas contraire.

5.2. Suivi psycho-social

3.2.1. Un·e assistant·e social·e est en charge du suivi psycho-social et administratif de chacun des résidents, ou, le cas échéant, en contact avec son assistant social de référence. L'assistant social est aussi la personne qui, tenu par le secret professionnel, peut entendre les doléances, frustrations et aspirations du résident, liés ou non à son séjour à *L'immense ferme*, et qui peut conseiller, orienter, voire médier.

3.2.2. Grâce à un partenariat, une permanence hebdomadaire avec un·e psychologue est assurée.

5.3. Suivi médical

Grâce à un (des) partenariat(s), une permanence « infirmerie » hebdomadaire est assurée et des référencement(s) vers un médecin – en urgence ou sur rendez-vous – sont possibles. L'infirmière travaille en bonne intelligence avec l'assistant·e social·e.

5.4. Réunion hebdomadaire obligatoire pour tous les résidents

Pour le bon fonctionnement de *L'immense ferme*, la participation à une réunion hebdomadaire est obligatoire, coordonnée par un éducateur. C'est l'occasion d'entendre les désirs ou frustrations de chacun, de remettre les points sur les « i » si nécessaire ou de lancer une nouvelle activité, de faire des propositions ou revoir la répartition des tâches.

Au besoin, une réunion extraordinaire peut être convoquée en urgence.

5.5. Réunion générale mensuelle obligatoire

Pour le bon fonctionnement de *L'immense ferme*, la participation à une réunion mensuelle, rassemblant les résidents et les membres de l'équipe encadrante, est obligatoire.

5.6. Activités

Certaines activités sont obligatoires et équitablement réparties : nettoyage, cuisine et implication dans le maraîchage et/ou la zoothérapie.

D'autres activités sont accessibles, sur base volontaire (activités physiques, ateliers artistiques, groupes de parole, excursions, etc.).

Un groupe de parole facultatif peut, au besoin, être mis en place.

6. L'équipe opérationnelle

6.1. L'équipe salariée

Quatre équivalents temps-plein (ETP) semble le minimum pour débiter *L'immense ferme* :

- un.e coordinateur.trice aux multiples tâches et responsabilités (gardien de l'esprit de *L'immense ferme*, gestion des horaires et de l'équipe, tâches administratives)
- un.e assistant.e social.e et
- deux éducateur.trice.s.

Le cas échéant, des partenaires solidaires du projet pourraient aider à son lancement en y détachant à temps partiel des travailleurs de chez eux.

6.2. Les indispensables renforts

Dès le départ, le soutien de forces extérieures s'imposera. Il peut émaner de bénévoles, de stagiaires, voire de travailleurs d'intérêt général.

7. Partenaires

Comme indiqué, *L'immense ferme* passe par la finalisation de partenariats divers. Les différents services rendus accessibles aux résidents doivent être « professionnels », au sens où l'on ne peut se permettre d'improviser, de bricoler et de se déclarer expert quand on ne l'est pas. Au contraire : les immenses méritent le meilleur parce qu'ils en ont, plus que d'autres, besoin.

On pense, outre au-à la maraîcher-ère, aux liens avec le CPAS de la commune, avec une maison médicale ou un hôpital non loin, avec un.e psychologue, avec des experts en zoothérapie.

S'inscrire dans le réseau associatif local peut donner lieu à de riches collaborations ponctuelles.

8. Statut juridique de *L'immense ferme* : une ASBL